

COMPTE RENDU

L'an 2016, le 6 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 30 août 2016 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.

PRESENTS

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER, Mme GALLER-TINGUELY, M. BREMER, M. JULLIARD, Mme DREYER, M. MILLET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. CESTELE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. GUIOTON,
M. REGARD-TOURNIER, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme le MAIRE,
M. THOMAS, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. MILLET.
M. DOUAI, Conseiller Municipal et Mme LESQUERRE, Adjointe.

Absent :

M. SOULARD.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

A L'ORDRE DU JOUR :

- Point N° 1** **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2016.**
- Point N° 2** **Construction d'un Centre de Loisirs avec restauration à Thoiry – Attribution du marché d'assurance Dommages Ouvrage.**
- Point N° 3** **Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de trottoirs et cheminements sécurisés- Rue Briand Stresemann, Rue de Fenières et route de Crozet.**
- Point N° 4** **Attribution du marché de service relatif à la mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales sur les communes de la communauté de communes du Pays de Gex.**
- Point N° 5** **Approbation de la convention de mise à disposition du service Éducation au Développement Durable de la Communauté de Communes du Pays de Gex.**
- Point N° 6** **Acceptation du plan de financement avec le SIEA pour la réalisation de travaux d'éclairage public - Rue de Fenières.**
- Point N° 7** **Acceptation du plan de financement avec le SIEA pour la réalisation de travaux d'éclairage public - Route de Crozet.**
- Point N° 8** **Acceptation du plan de financement avec le SIEA pour la réalisation de travaux d'éclairage public - Rue du Mont Blanc.**
- Point N° 9** **Demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap).**
- Point N° 10** **Renforcement des mesures de sécurité – Courrier de la Sous-Préfecture sur la vigilance et prise en compte des mesures de sécurité lors d'évènements festifs et de grands rassemblements - Proposition de création d'une Commission Municipale de Sécurité Publique dans le cadre de la nouvelle posture sécuritaire adoptée par la Police Municipale.**
- Point N° 11** **Informations.**

Point N°1

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
6 JUILLET 2016**

Madame le MAIRE appelle les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 6 juillet dernier.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu du 6 juillet 2016.

Point N°2

**DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL**

**Construction d'un Centre de Loisirs avec restauration à Thoiry –
Attribution du marché d'assurance Dommages Ouvrage.**

Madame le MAIRE indique que conformément à la délibération du 08 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à son profit, et après analyse des offres réalisées par NOVADE, Mandataire de la Ville de Thoiry en date du 1^{er} juillet 2016, un marché d'Assurance Dommages Ouvrage a été attribué au Groupement **FORESTIER GUYARD & Associés (Agent Général) – 606, Boulevard Albert Camus – 69653 VILLEFRANCHE SUR SAONE / MMA I.A.R.D.** (Assurance) – 14, Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS, pour un montant estimé à **23 637,07 € TTC.**

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°3

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de trottoirs et cheminements sécurisés- Rue Briand Stresemann, Rue de Fenières et route de Crozet.

Monsieur LABRANCHE indique que conformément à la délibération du 08 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au profit de Madame le Maire, et qu'après analyse des offres réalisées par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 août 2016, un marché de travaux d'aménagements de trottoirs et de cheminements piétons sécurisés Rue Briand Stresemann, rue de Fenières et route de Crozet, a été attribué au Groupement **VAL TP (01-OYONNAX) Mandataire / BALLAND (01 - AMBERIEU EN BUGEY) co-traitant**, classant celle-ci comme la mieux-disante, pour un montant estimé à **478 945,92 €**.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°4

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Attribution du marché de service relatif à la mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales sur les communes de la communauté de communes du Pays de Gex.

Monsieur PUGET indique que conformément à la délibération du 08 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au profit de Madame le Maire, qu'un marché a été attribué à la **Société SOPRECO (25500 MORTEAU)** pour la mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales pour la ville de Thoiry, pour un montant HT de **5 430,00 €**.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

Monsieur ROMAND-MONNIER demande pourquoi ce n'est pas la société concessionnaire du réseau qui fait cette mise à jour.

Madame le MAIRE précise que la Communauté de Communes du Pays de Gex a proposé que cette mise à jour soit réalisée via un groupement de commande à l'échelle intercommunale.

Monsieur LAVOUE précise également qu'il s'agit de travaux de repérage visant à identifier le réseau d'eaux pluviales, les plans actuels ne faisant pas apparaître les récents travaux.

Monsieur MILLET demande s'ils vont en profiter pour faire un recensement du réseau d'eaux usées et notamment des secteurs sensibles.

Monsieur GUIOTON rappelle qu'en lien avec la CCPG, les services de la ville s'attachent à remédier aux dysfonctionnements relevant de pollution liée à l'absence de réseau.

Monsieur MILLET dit qu'il n'y a pas que la pollution, mais aussi les dégâts des eaux qui peuvent provoquer des dysfonctionnements.

Madame le MAIRE appelle l'assemblée à d'autres commentaires.

PAS D'AUTRES COMMENTAIRES

Point N°5

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation de la convention de mise à disposition du service Éducation au Développement Durable de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Madame le MAIRE indique que dans le cadre de la mutualisation de ses services auprès des communes membres, la Communauté de Communes du Pays de Gex met à disposition de la ville de Thoiry son service Education au Développement Durable pour réaliser des missions d'animations péri-éducatives ou des actions de formation spécifique des agents communaux à la gestion environnementale.

La participation de la ville de Thoiry se fera sur la base d'un coût journalier, à hauteur de 200,00 € par journée d'intervention de 7 heures, en incluant l'ensemble des coûts direct liés au service (charges de personnel, fournitures, petit équipement, véhicule, etc...)

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

Monsieur MILLET rajoute qu'ils ne peuvent que louer cette initiative.

Madame le MAIRE demande d'approuver la convention de mise à disposition du service Éducation au Développement Durable de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve la convention de mise à disposition du service Éducation au Développement Durable de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Point N°6

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Acceptation du plan de financement avec le SIEA pour la réalisation de travaux d'éclairage public - Rue de Fenières.

Monsieur GUIOTON indique que dans le cadre de l'extension et de la modernisation de l'éclairage public Rue de Fenières, en lien avec les travaux d'aménagements de voirie, le SIEA a estimé ce programme.

Celui-ci comporterait :

- L'enfouissement du réseau d'alimentation et la modernisation de 6 points lumineux.

Le montant prévisionnel restant à la charge de la commune s'élève à 19 752,94€.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

Monsieur LAVOUE précise que s'agissant de travaux d'éclairage public, le SIEA assure la maîtrise d'ouvrage du réseau.

Monsieur PUGET rappelle qu'en cette qualité, le SIEA supporte la part la plus importante des travaux.

Monsieur ROMAND-MONNIER demande si cela veut dire qu'il y a d'autres choses à déplacer.

Monsieur GUIOTON répond que d'autres réseaux sont concernés par les travaux d'aménagement de la rue de Fenières

Monsieur MILLET demande s'il y a des économies d'énergie à faire.

Monsieur GUIOTON répond que des tests sont faits à certains endroits pour envisager les pistes d'économie en matière de consommation électrique.

Madame le MAIRE rajoute que certains secteurs ne peuvent pas être coupés et qu'il faudrait refaire tous le réseau d'éclairage pour pouvoir segmenter.

Monsieur ROMAND-MONNIER demande si les économiseurs d'énergie sont toujours en service.

Monsieur GUIOTON répond par l'affirmatif.

Monsieur MILLET demande quel est le point de vue sur la fermeture d'éclairage à certains horaires et si la municipalité l'envisage.

Madame le MAIRE répond que la réflexion est engagée et qu'il faut trouver l'équilibre entre éclairage, intensité d'éclairage, sécurité et qu'aujourd'hui le réseau en place ne le permet pas.

Monsieur MILLET rajoute qu'il faudrait peut-être commencer par inciter les commerçants avec leurs enseignes lumineuses.

Madame le MAIRE demande de l'autoriser à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour l'enfouissement du réseau d'alimentation et la modernisation de 6 points lumineux Rue de Fenières.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le Maire à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour l'enfouissement du réseau d'alimentation et la modernisation de 6 points lumineux Rue de Fenières.

Point N°7

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Acceptation du plan de financement avec le SIEA pour la réalisation de travaux d'éclairage public - Route de Crozet.

Monsieur GUIOTON indique que dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public Route de Crozet, en lien avec les travaux d'aménagements de voirie, le SIEA a estimé ce programme.

Celui-ci comporterait :

- L'installation de 2 points lumineux et le déplacement de quatre autres

Le montant prévisionnel restant à la charge de la commune s'élève à 10 903,44€.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

Monsieur LAVOUE précise qu'il s'agit des mêmes dispositions que pour la rue de Fenières.

Monsieur ROMAND-MONNIER demande si la pose de candélabres supplémentaires est envisageable à terme.

Monsieur PUGET rappelle que sur ce secteur, une zone de 300 mètres reste sans éclairage.

Madame le MAIRE demande de l'autoriser à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour l'installation de 2 points lumineux et le déplacement de quatre autres, Route de Crozet.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le Maire à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour l'installation de 2 points lumineux et le déplacement de quatre autres, Route de Crozet.

Point N°8

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Acceptation du plan de financement avec le SIEA pour la réalisation de travaux d'éclairage public - Rue du Mont Blanc.

Monsieur GUIOTON indique que dans le cadre de l'extension et de la modernisation de l'éclairage public Rue du Mont Blanc, le SIEA a estimé ce programme.

Celui-ci comporterait :

- La mise en place de 6 points lumineux (avec éclairage piétons entre EP4 et EP5)

Le montant prévisionnel restant à la charge de la commune s'élève à 19 084,17€.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

Monsieur FROMONT demande si un trottoir est prévu.

Madame le MAIRE répond par l'affirmatif.

Monsieur LAVOUE rajoute que c'est effectivement programmé pour 2017.

Madame le MAIRE demande de l'autoriser à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour la mise en place de 6 points lumineux avec éclairage piétons Rue du Mont Blanc.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour la mise en place de 6 points lumineux avec éclairage piétons Rue du Mont Blanc.

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap).

Madame le MAIRE indique que dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP, les propriétaires dont les bâtiments recevant du public (ERP) n'ont pas été rendu accessibles au 1^{er} Janvier 2015 doivent produire un Agenda d'Accessibilité Programmée, dit « Ad'AP ».

Celui-ci a pour objet la planification des travaux à réaliser et la prévision des enveloppes budgétaires nécessaires.

Pour réaliser cette opération d'ampleur, une planification sur 6 années a été définie, compte tenu des contraintes techniques et financières, avec deux objectifs :

- Prioriser les bâtiments les plus fréquentés
- Et étaler la dépense pour tenir compte de l'évolution de nos budgets.

Dans le cas d'impossibilités structurelles, des demandes de dérogation peuvent être accordées.

La planification suivante sera proposée à l'autorité administrative.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de l'autoriser à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée sur 6 années.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée sur 6 années.

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Renforcement des mesures de sécurité – Courrier de la Sous-Préfecture sur la vigilance et prise en compte des mesures de sécurité lors d'évènements festifs et de grands rassemblements - Proposition de création d'une Commission Municipale de Sécurité Publique dans le cadre de la nouvelle posture sécuritaire adoptée par la Police Municipale – Appel à candidatures.

Madame le MAIRE indique que suite au courrier de Monsieur le Sous-Préfet, relatif aux mesures de sécurité à prendre lors d'évènements festifs et de grands rassemblements, je vous propose de créer une Commission Municipale de Sécurité Publique, dans le cadre de la nouvelle posture sécuritaire adoptée par la Police Municipale.

Cette Commission sera composée de cinq membres.

Madame le MAIRE invite les conseillers à se porter candidat.

Commission Municipale de Sécurité Publique

Présidente	Madame Muriel BENIER
Membres	Monsieur Jack LAVOUE Monsieur PUGET Madame GIOVANNONE-EDWARDS Monsieur MILLET

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve la constitution de la commission municipale de Sécurité publique

Monsieur MILLET indique que l'écho festival a été annulé et demande s'il est nécessaire de mettre en place un vigile pour le loto du sou des écoles.

Madame le MAIRE répond que c'est à l'appréciation de chaque président d'association, mais rappelle tout de même les recommandations de Monsieur le Préfet relatives aux mesures de sécurité.

INFORMATIONS

- **Récapitulatif des subventions d'investissement attribuées sur l'année 2016. (tableau annexé)**
- **Bilan Rentrée Scolaire - Etat des effectifs.**

Monsieur LABRANCHE indique que 433 élèves sont inscrits à l'école primaire des Gentianes, sur 16 classes, dont :

- 4 CP
- 3 CE1
- 3 CE2
- 3 CM1
- 1 CM1/CM2
- 2 CM2

Et 212 élèves à l'école maternelle des Tourterelles sur 8 classes, dont :

- 2 PS
- 1 PS/MS
- 2 MS
- 1 MS/GS
- 2 GS

Monsieur LABRANCHE rajoute que concernant le périscolaire, 397 enfants sont inscrits au restaurant scolaire, 310 au TAP et 156 en périscolaire, répartis comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE	TAP	ACCUEIL PERISCOLAIRE
397 dossiers d'inscriptions	310 dossiers d'inscriptions	156 dossiers d'inscriptions
Lundi : 365 enfants	Lundi : 254 enfants	Matin : en moyenne 33 enfants inscrits. Soir : En moyenne 112 enfants inscrits. Mercredis : En moyenne 78 enfants inscrits.
Mardi : 370 enfants	Mardi : 252 enfants	
Jeudi : 397 enfants	Jeudi : 262 enfants	
Vendredi : 358 enfants	Vendredi : 254 enfants	

- **Fête de la Saint Maurice – Programmation.**

Madame le MAIRE rappelle que la fête de la Saint Maurice aura lieu du Samedi 24 au dimanche 25 septembre 2016. Ce week-end festif débutera avec la Boom des enfants samedi de 16 heures à 19 heures 30, suivi de la retraite aux flambeaux et de la soirée années 80, sans oublier le corso fleuri de dimanche à partir de 15 heures.

- **Schéma de mutualisation pour la période 2016/2020 porté par la CCPG avec participation au Comité Technique (Si les éléments ont été transmis par la CCPG) :**
 - **Groupe de Travail Ressources Humaines**
 - **Groupe de Travail Mutualisation des Marchés de Commandes Publiques.**

Madame le MAIRE indique que le rapport est consultable en mairie, aux horaires d'ouvertures.

- **Communication du rapport d'activité 2015 – CCPG (Consultable en Mairie).**

Madame le MAIRE indique que le rapport est consultable en mairie, aux horaires d'ouvertures.

- **Information sur le chantier de construction du Centre de Loisirs avec Restauration.**

Monsieur LAVOUE indique que le bâtiment sera livré début 2017 pour une mise en exploitation en juillet de la même année.

- **Communication du rapport du délégué de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.**

Madame BARRILLIET indique que ce rapport est également consultable en Mairie, aux horaires d'ouverture.

- **Réponse à la question de Monsieur ROMAND-MONNIER sur le coût du contrôle des poteaux incendie.**

Madame le Maire indique que le coût du contrôle des poteaux incendie, effectué par la SOGEDO est de 55 € par poteau, pour un total de 124 poteaux sur la ville de Thoiry, et que 1/3 des poteaux est contrôlé tous les 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

L'intégralité des séances du Conseil Municipal enregistrée sur support audio est consultable auprès du service des assemblées sur demande faite à l'attention du Maire.

